

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 COMITÉ SYNDICAL DU 06 OCTOBRE 2022**

Nombre de délégués :
 - en exercice : 11 - présents : 6
 - pouvoir(s) : 1 - absent(s) : 5

L'an deux mil vingt-deux, le six (06) octobre à 14h30, le Comité du syndicat OUEST 35, dûment convoqué le 26 septembre 2022, s'est réuni en Mairie de GUIPRY-MESSAC.

PRÉSENTS :

SM EAU DE LA FORÊT DE PAIMPONT		François LE MERLUS
SM EAU DES BRUYÈRES	Rémi PITRÉ	Joël SIELLER
	Michel CHAUDAGNE	Christian LEPRÊTRE
REDON AGGLOMÉRATION		
SM EAUX DU PAYS DE BAIN	Yves THÉBAULT	

ABSENT(S) : David MOISAN (Excusé), Fabrice SANCHEZ (Excusé), Patrick BAUDY (Excusé), Louis LE COZ, Joël JUTEL ;

POUVOIR(S) : M. SANCHEZ donne pouvoir à M. THÉBAULT.

**2022-19 – Transfert des stations de EAUX DU PAYS DE BAIN et EAU DES BRUYÈRES
 modalité**

Le Président rappelle :

- L'accord de principe voté par OUEST 35 et par chacun des deux syndicats, début 2022 ;
- Puis les votes favorables à un transfert par le biais d'une mise à disposition ayant eu lieu à EAU DES BRUYÈRES puis à EAUX DU PAYS DE BAIN, en septembre.

C'est au tour de OUEST 35 de se prononcer en faveur de cette modalité de transfert.

Il est précisé que la station de la Boutratais va être raccrochée au contrat de D.S.P. conclu entre OUEST 35 et SAUR pour les trois prochaines années (2023 à 2025 inclus).

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Comité Syndical,

- **Acceptent le transfert par mise à disposition des trois stations de GRAND-FOUGERAY (La Boutratais), de MERNEL et de SAINT-SENOUX (Bourhan) à compter du 1er janvier 2023 ;**
- **Et donnent délégation au Président ou un Vice-Président de son choix pour préparer et signer l'ensemble des documents nécessaires pour y parvenir et notamment la convention de mise à disposition, le procès-verbal et l'avenant auprès du Délégataire, la SAUR.**

Acte rendu exécutoire après :

- Envoi en Préfecture le : 21 / 10 / 2022
- Notification ou publication le : 21 / 10 / 2022

Pour extrait conforme,
Le Président,
Rémi PITRÉ

